

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : 6MOUV

n° de gestion : 2005B01006

n° d'identification : 481 595 627

n° de dépôt : A2012/013180

Date du dépôt : 28/08/2012

Pièce : procès-verbal du conseil d'administration
du 14/05/2012



1597033



1597033

Certifié conforme
le président

SA 6 MOUV

Société Anonyme au capital de 119.250 €
Siège social : 16, rue des Sources 31520 RAMONVILLE ST AGNE

RCS TOULOUSE 481 595 627

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 14 MAI 2012**

L'An 2012, le 14 Mai à 9 heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société 6MOUV se sont réunis sur convocation du Président au siège social de la société.

Les administrateurs suivants :

- Monsieur Bernard Claudinon
- Monsieur Jean Broquet
- Madame Magali Vaissière
- Monsieur Jérôme Lièvre (par téléconférence)

étant présents, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard Claudinon est appelé à présider la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jérôme LIEVRE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle alors aux administrateurs l'ordre du jour de la présente réunion.

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil du 29 Mars 2012
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011
- Approbation du rapport de gestion
- Approbation du projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts
- Convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
- Renouvellement et nomination d'administrateurs
- Questions diverses.

Après divers échanges de vue, plus personne ne demandant la parole, les décisions suivantes sont soumises à l'approbation des administrateurs.

1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du conseil en date du 29 Mars 2012, qui est approuvé à l'unanimité.

32

X

2 – Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le Président commente l'ensemble des poste du compte d'exploitation et du bilan de la société arrêté au 31 décembre 2011 et faisant ressortir une perte de 97.976 €.

Le Président explicite également l'ensemble des produits et charges de l'exercice ayant abouti à ce résultat.

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes présentés, sans exceptions ni réserves.

3 – Examen du projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et du projet de résolutions.

Le Président procède à la lecture du projet de rapport de gestion et du projet des résolutions.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les projets de rapport de gestion et de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire.

Le projet de résolution ainsi adopté par le conseil d'administration prévoit l'affectation du résultat comme suit :

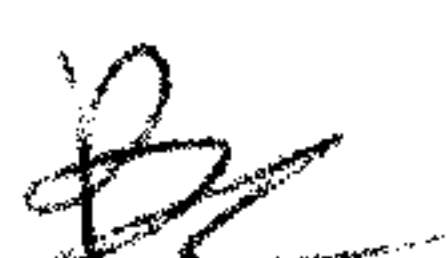
« La perte de l'exercice de 97.976 € sera affectée en report à nouveau »

4 – Convocation de l'assemblée générale ordinaire, établissement de son ordre du jour.

Le conseil décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui sera notamment appelée à statuer sur les comptes de l'exercice pour le 30 juin 2012 à 10h00 au siège social. Puis, le Président lit le projet d'ordre du jour.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'arrêter comme suit l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2011 :

- Rapport du conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 et rapport sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 et des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce..
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des différents rapports.
- Renouvellement et nomination d'administrateurs.
- Pouvoirs à conférer
- Questions diverses



Le conseil donne mandat au Président pour mettre en œuvre les modalités pratiques de la convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

5 – Transfert du Siège Social

Le Président propose de transférer le siège social du 16, rue des sources à Ramonville St Agne 31520 au 1, Avenue de l'Europe à Toulouse 31400.

Le conseil approuve à l'unanimité le transfert du siège social.

Modification corrélative des statuts

Le Président propose de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à : 1 Avenue de l'Europe 31400 TOULOUSE

Le reste de l'article est inchangé

Le conseil approuve à l'unanimité la modification de l'article 4 des statuts.

Cette modification devra être ratifiée lors de l'assemblée générale extraordinaire.

6 – Convocation de l'assemblée générale extraordinaire, établissement de son ordre du jour.

Le conseil décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 30 juin 2012 à 10h00 au siège social sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

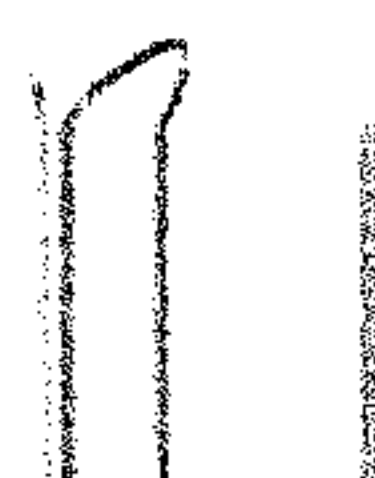
Le conseil donne mandat au Président pour mettre en œuvre les modalités pratiques de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

7 – Renouvellement des mandats d'administrateurs et nomination

Le Président informe le conseil d'administration que les mandats de Madame Magali VAISSIERE, Messieurs Jean BROQUET et Bernard CLAUDINON arrivent à échéance à la prochaine assemblée générale. Il propose de renouveler leur mandat pour une période de 3 ans.

Le Président propose également de nommer Monsieur Philippe GUISET comme administrateur pour une période de 3 ans.

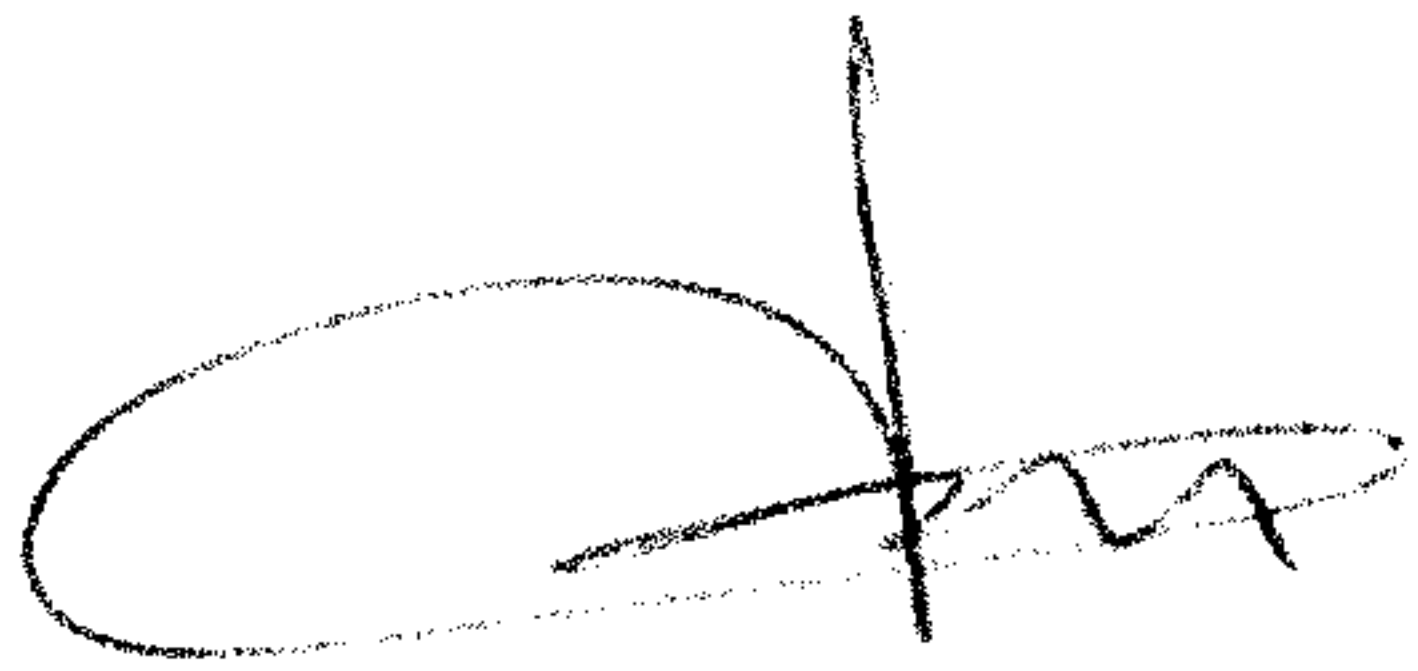
Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.



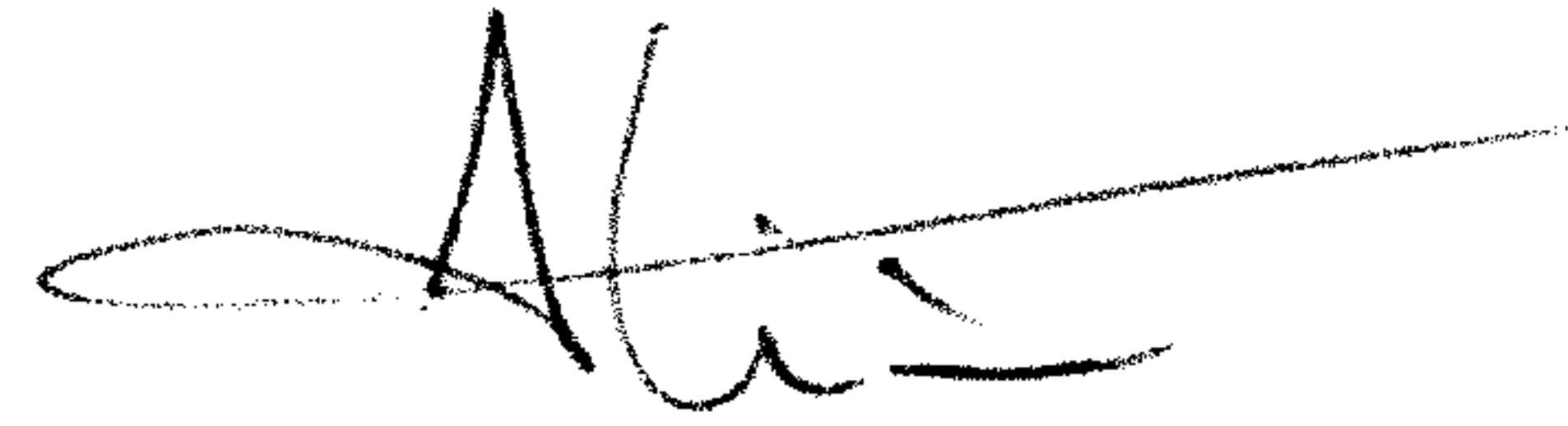
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur au moins.

Bernard CLAUDINON
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small flourish.

Jérôme LIEVRE
Administrateur,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.